

Dénomination du profil

Directeur des pistes

Description synthétique

Le directeur des pistes coordonne les opérations de damage et de préparation des pistes et signale au gestionnaire du domaine skiable – en vue de l'adoption des mesures nécessaires et sur avis, si possible, de la Commission locales des avalanches – les situations de danger potentiel, en ce qui concerne notamment le danger d'avalanches. Il coordonne le service de secours sur les pistes. D'autres fonctions peuvent lui être déléguées par le gestionnaire du domaine.

L'aptitude à exercer cette profession est reconnue au candidat qui a réussi un examen, après avoir suivi un cours de formation organisé à cet effet, ou qui justifie d'une expérience professionnelle cohérente, sans préjudice des compétences propres au profil professionnel de pisteur-secouriste.

Pour l'exercice de cette profession en Vallée d'Aoste, l'inscription au tableau professionnel régional et la connaissance de la langue française au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues sont également nécessaires.

Niveau CEC

Niveau IV – Technique

Œuvre dans des contextes structurés sujets à des changements imprévus. Poursuit des objectifs et résout des problèmes dans un cadre professionnel caractérisé par :

- la gestion autonome de son activité sur la base de lignes directrices,
- la coordination, le complément et la vérification des activités et des résultats, y compris d'autrui,
- la participation au processus de prise de décision et de mise en œuvre,
- la prise en charge de responsabilités dans l'évaluation et l'amélioration des activités.

Il agit sur la base d'une large gamme de connaissances, approfondies dans certains domaines et complétées par sa compréhension de la dimension factuelle et/ou conceptuelle, en utilisant sa capacité d'interprétation.

Il applique une gamme d'habiletés relationnelles, cognitives et opérationnelles, en sélectionnant, en mettant en œuvre et, éventuellement, en adaptant aux différentes situations des méthodes, des techniques et des protocoles afin de résoudre des problèmes et de surmonter des difficultés croissantes.

Référence aux codes des classifications professionnelles

- 3.1 – Professions techniques dans le domaine scientifique, de l'ingénierie et de la production
- 3.1.8 – Techniciens de la sécurité et de la protection de l'environnement
- 3.1.8.1 – Techniciens de la sécurité des équipements
- 3.1.8.1.0.1 - Contrôleur de la sécurité des installations de sports d'hiver
- 5.4.2.1.4.0 – Gestionnaires d'activités sportives

(Référence à la classification des professions ISTAT CP 2011)

Figures/profils professionnels similaires figurant dans d'autres systèmes de standardisation
Cadre national des qualifications/Répertoire national

Secteur: Services touristiques

Processus: Gestion d'installations d'accueil à finalité touristique, sportive et de loisirs

Séquence: Gestion d'installations et de services dans des domaines skiables à finalité touristique et sportive

ADA.19.14.56 – Coordination des services et des activités de surveillance, d'entretien, de contrôle et de secours dans les domaines skiables

Secteur économique d'activité

93 *Activités sportives, d'animation et de divertissement*

93.11.90 *Gestion d'autres installations sportives nca*

84.25.20 *Activités de protection civile*

(Référence au standard ATECO 2007)

Contexte d'exercice

Le directeur des pistes exerce son activité dans le cadre du domaine skiable, au sein des sociétés de gestion des domaines.

Il coordonne les aspects de l'organisation et de la gestion des domaines skiables et des ressources humaines et veille aux rapports avec les touristes et à la communication avec les médias.

Il gère et organise les opérations de secours, en ayant recours à des moyens et à des équipements spécifiques.

Activités typiques de ce profil professionnel

Secteur d'activité	Activités constitutives
<i>Coordination des opérations de damage, de préparation et d'entretien des pistes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>gérer les réunions de coordination en vue de recueillir les informations fournies par les pisteurs-secouristes avant l'ouverture et lors de la fermeture des pistes</i> • <i>définir les interventions à réaliser et impartir des indications aux pisteurs-secouristes et aux opérateurs des engins mécaniques</i> • <i>signaler au gestionnaire les situations de danger potentiel et prendre des décisions concertées pour l'adoption des mesures nécessaires</i>

Secteur d'activité	Activités constitutives
<i>Vérification des situations de danger potentiel, eu égard notamment au risque d'avalanches</i>	<ul style="list-style-type: none"> • vérifier personnellement l'existence de situations de danger potentiel • signaler rapidement les risques au gestionnaire du domaine et aux organes compétents, sur avis, si possible, de la Commission locale des avalanches
<i>Organisation du service de secours</i>	<ul style="list-style-type: none"> • coordonner le service de secours en ce qui concerne aussi bien les ressources humaines que les moyens et le flux d'informations, en particulier pour des opérations complexes qui exigent l'intervention de différents acteurs • gérer les relations avec les blessés et leurs familles • gérer la communication avec les médias
<i>Gestion des ressources humaines et des matériels du ressort du domaine skiable, dans les opérations tant de routine que d'urgence.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • gérer, coordonner et organiser le personnel travaillant sur les pistes : pisteurs-secouristes et opérateurs des engins mécaniques • gérer, coordonner et organiser les engins et les équipements

Compétences

Compétence n° 1 – GERER L' AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES PISTES
RÉSULTAT ATTENDU : Coordonner les opérations d'aménagement, d'entretien et de sécurisation des pistes dans le cadre des procédures prévues
CONNAISSANCES
<ul style="list-style-type: none"> – Modèles d'organisation des services dans le cadre d'un domaine skiable – Techniques de gestion des pistes de ski (enneigement artificiel, damage, protections, balisage) – Techniques et instruments de programmation, de gestion et de vérification des activités d'entretien – Engins et équipements pour l'entretien des pistes – Météorologie et nivologie – Cartographie et classement des pistes – Normes sectorielles concernant en particulier la sécurité de la pratique du ski et des sports d'hiver, selon les compétences spécifiques
CAPACITÉS
<ul style="list-style-type: none"> – Appliquer les techniques de traitement de l'information nécessaires à l'évaluation de l'état des pistes – Identifier, sur la base des évaluations produites, les opérations à réaliser (damage, enneigement, mise en place du balisage et des protections)

- Coordonner les opérations d’entretien ordinaire des pistes en optimisant les procédures
- Utiliser les techniques et les instruments permettant de vérifier la bonne réalisation des activités d’entretien ordinaire (qualité, délais, ...)
- Vérifier l’état de fonctionnement du matériel, des engins et des équipements, ainsi que leur utilisation correcte par les opérateurs
- Vérifier l’application de la réglementation en vigueur en matière de sécurité sur les pistes de ski

Compétence n° 2 – GERER LES SITUATIONS DE DANGER POTENTIEL SUR LES PISTES

RÉSULTAT ATTENDU : détecter, gérer et réduire/limiter les situations de danger potentiel sur les pistes de ski, eu égard notamment au risque d’avalanche, également par une gestion appropriée de l’information à l’attention des usagers du domaine skiable

CONNAISSANCES

- Techniques de remise en état des pistes de ski
- Techniques de suivi de la stabilité du manteau neigeux
- Typologie et classement des avalanches
- Engins et dispositifs de prévention sur les pistes
- Techniques de communication et d’information
- Dispositions règlementaires régionales en matière de prévention et de gestion du risque avalanche (PIDA, Commission locale des avalanches, ...)

CAPACITÉS

- Appliquer les techniques permettant de détecter les situations de danger potentiel (événements météorologiques, danger de déclenchement d’avalanches ...)
- Appliquer des techniques et des procédures pour la définition de mesures à adopter dans des situations de danger potentiel (modification du balisage, positionnement de nouvelles protections, fermeture de la piste, etc.)
- Gérer l’information – directement et par l’intermédiaire des pisteurs-secouristes – afin de prévenir des situations de danger potentiel
- Identifier, y compris sur la base des dispositions en vigueur, les cas dans lesquels faire appel la Commission locale des avalanches
- Pourvoir aux opérations de de remise en état en adoptant les techniques les plus appropriées pour éliminer le risque de déclenchement d’une avalanche, selon les indications du plan d’intervention (PIDA)
- Établir le moment de la cessation du risque pour la réouverture de la piste

Compétence n° 3– ORGANISER LE SERVICE DE SECOURS

RÉSULTAT ATTENDU : Gérer et organiser les services et les interventions de secours en coordonnant tous les acteurs concernés et les flux d’information, ainsi que les engins et les équipements nécessaires, en collaboration avec les acteurs et les organismes concernés

CONNAISSANCES

- Techniques de programmation et d'organisation des différents types d'intervention et de secours
- Modèles d'organisation pour la gestion des situations d'urgence dans les domaines skiables
- Procédures et techniques de gestion des équipements et des dotations de secours
- Techniques de gestion des activités de secours dans le domaine skiable pour des opérations assez ou très complexes et de secours en avalanche
- Techniques et outils de gestion des relations et des communications avec les médias

CAPACITÉS

- Utiliser des procédures et des techniques d'organisation du secours dans des situations assez ou très complexes
- Définir des procédures pour la gestion des différents types d'urgence en identifiant des rôles, des responsabilités et des modes d'organisation
- Utiliser des techniques et des procédures de coordination avec les différents acteurs compétents dans la gestion des situations d'urgence et des secours
- Utiliser des techniques et des outils pour la gestion de la relation avec les blessés et leurs proches
- Adopter des modes de verbalisation et de documentation d'un accident
- Utiliser des techniques efficaces de communication avec les médias locaux et nationaux

Compétence n° 4 – ORGANISER LE TRAVAIL ET COORDONNER LE PERSONNEL DES PISTES DE SKI

RÉSULTAT ATTENDU : Gérer les ressources humaines et matérielles (engins et équipements) du domaine skiable, en vérifiant l'exécution correcte des missions attribuées, ainsi que la qualité des résultats des opérations ordinaires et extraordinaires réalisées

CONNAISSANCES

- Éléments d'organisation du travail et gestion des ressources humaines
- Notions de groupe, de position, de rôle, comportements individuels et collectifs, dynamiques de groupe, cadre d'organisation
- Comportements spontanés en situation de stress et leur mode de gestion et d'orientation
- Concepts d'autonomie, de responsabilité, de direction, de délégation, de coordination, de contrôle, de motivation et d'évaluation des performances
- Modes d'attribution des tâches, de transmission des ordres, intervention dans des situations de défaillance et de conflit
- Modèles de communication dans la gestion des ressources humaines

CAPACITÉS

- Adopter des procédures et des techniques de définition des roulements et des modalités de travail (activités à réaliser, délais et méthodes) du personnel travaillant sur les pistes (pisteurs-secouristes, personnel chargé du damage et personnel chargé de la production de la neige de culture)
- Adopter des procédures et des techniques pour impartir des instructions et attribuer des tâches aux collaborateurs pour l'exécution des opérations d'entretien ordinaire des pistes
- Adopter des procédures et des techniques pour impartir des instructions, attribuer des tâches et coordonner le personnel lors des opérations d'urgence
- Utiliser des procédures et des outils pour le contrôle du déroulement des missions attribuées et de

la qualité du produit réalisé

- Adopter des techniques et des instruments d'évaluation des performances individuelles et de groupe
- Utiliser des approches et des modèles pour la gestion des ressources humaines et professionnelles
- Utiliser des techniques de coordination avec d'autres sujets (gestionnaire des pistes du domaine, ...) afin de gérer les activités d'organisation